

11.11.2024 - 14:00 Uhr

## Expérimentation animale: le FNS met en garde contre les conséquences d'une interdiction

Bern (ots) -

*L'initiative populaire pour l'interdiction des expérimentations animales affaiblirait la recherche en Suisse. Les expérimentations animales pourraient être délocalisées à l'étranger, où la législation est souvent moins stricte.*

L'initiative populaire "Oui à un avenir sans expérimentation animale" souhaite interdire les expérimentations animales en Suisse. Cela restreindrait drastiquement la médecine humaine et vétérinaire, la recherche fondamentale en biologie ainsi que la recherche sur l'environnement, et affecterait ainsi considérablement la science et l'innovation en Suisse. La recherche sur des organismes entiers reste nécessaire, notamment pour développer de nouvelles thérapies. L'expérimentation animale ne peut être que partiellement remplacée par des méthodes alternatives, telles que les cultures de cellules. En interdisant purement et simplement l'expérimentation animale, la Suisse perdrait du terrain sur la scène internationale de la recherche. Le niveau est des plus élevés en Suisse, aussi bien en termes de qualité de la recherche que de protection des animaux. En délocalisant les expérimentations animales à l'étranger, la Suisse externaliserait sa responsabilité éthique et réduirait aussi le bien-être des animaux. Le Fonds national suisse (FNS) met donc en garde contre cette initiative.

### La recherche au service d'une meilleure application des principes 3R

En février 2022, l'électorat suisse a clairement rejeté la dernière initiative populaire "Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine" avec 79% de voix contre. Depuis, le FNS a adhéré à la toute nouvelle initiative sur la transparence (STAAR) des hautes écoles universitaires suisses (swissuniversities). L'objectif est de continuer à améliorer la communication et la transparence concernant l'utilisation d'animaux dans la recherche. Des recherches ont également été lancées dans le cadre du Programme national de recherche "Advancing 3R" (PNR 79), mené par le FNS sur mandat de la Confédération. Des chercheuses et chercheurs y étudient comment faire progresser efficacement les principes 3R: "replace" (mise au point de méthodes alternatives), "reduce" (utiliser le moins d'animaux possible tout en obtenant le plus de connaissances possible), "refine" (réduire au maximum les contraintes infligées aux animaux). Le Programme devrait publier ses recommandations à l'attention de la recherche et de la sphère politique fin 2028.

### Une protection des animaux efficace en Suisse

Avec les exigences de qualité élevées qu'il impose aux projets de recherche, le FNS s'inscrit dans le respect des principes 3R. Ces principes élaborés par la communauté scientifique elle-même sont prescrits par la Confédération. Seuls les projets qui correspondent aux dernières connaissances 3R sont encouragés. De plus, chaque expérience doit faire l'objet d'une autorisation valable. Même lorsque des expériences sont menées à l'étranger dans le cadre de projets du FNS, ce dernier exige qu'elles soient réalisées selon des normes comparables à celles de la Suisse.

D'après l'Animal Protection Index publié par la World Animal Protection, la Suisse fait partie des huit meilleurs pays du monde en matière d'expérimentation animale. Indépendamment du FNS, chaque étude doit être discutée par une commission pour les expériences sur les animaux et autorisée par le service vétérinaire cantonal concerné. Chaque laboratoire doit désigner une directrice ou un directeur de l'étude afin de garantir le respect des prescriptions légales. De plus, un-e délégué-e à la protection des animaux aide les chercheuses et chercheurs à appliquer les principes 3R dès le dépôt des demandes. Seuls les chercheuses et chercheurs spécialement formés et suivant une formation continue sont habilités à réaliser des expériences sur les animaux. Ils doivent établir un rapport sur chaque animal d'expérience.

Le texte de ce communiqué de presse et de plus amples informations sont disponibles sur le [site Internet](#) du Fonds national suisse.

Contact:

Secteur Communication  
Wildhainweg 3  
CH-3001 Berne  
Tél.: +41 31 308 23 87  
E-mail: [com@snf.ch](mailto:com@snf.ch)

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002863/100925669> abgerufen werden.